

Apivosges

❖ Circulaire
décembre 2024 ❖

L'ABEILLE DES HAUTES VOSGES Syndicat professionnel n° 960

*Circulaire
intérieure
commune
aux
adhérents
des
syndicats*

d'Epinal - Mirecourt - Saint Dié des Vosges

2024, Quelle année apicole !

Noire selon la presse.

Ah ! Cette météo qui n'a fait que jouer contre les abeilles, les contraignant à rester au chaud et au sec et perturbant la fécondation des nouvelles reines.

Mais aussi une ressource en nectar lavé par la pluie, un miellat de sapin transformé en béton avec la mélézitose.

Les varroas ont eu toutes les conditions favorables pour se développer. Plusieurs études montrent la diminution d'efficacité de nos produits acaricides ; force est de constater que nous devons adapter nos pratiques. Il est maintenant impératif de faire un traitement complémentaire en période hivernale, sans couvain, pour démarrer la saison avec le moins de varroas possible.

Des abeilles saines et en bonne santé sont un atout pour une année sereine.

Et... de plus !

Oui, il est là partout, le redoutable frelon asiatique qui à cet automne décime les ruches à proximité des nids accrochés en haut des arbres. Déjà dans les Vosges, pour 2024, plus de 110 nids traités et répertoriés sur le site le frelon.com. Ces jours-ci, il semble plus actif dans la montagne Vosgienne où le piégeage de printemps a été plus léger.

Mais ce tableau n'a pas la même teinte sur tout le territoire. Une partie des apiculteurs ont pu produire en quantité normale du miel certes un peu humide et sujet à la fermentation. Le concours des miels de Lorraine 2024 a pu se produire.

Et...encore !.

Dénonciation des contrats de groupe pour les assurances et pour Citéo ; Vos nouveaux contrats devront être effectifs au 1^{er} janvier.

L'abeille a survécu pendant des millénaires et s'est adaptée à des changements climatiques brutaux. Comme elle, nous pouvons rebondir et faire évoluer nos pratiques : la bithérapie contre le varroa, protéger nos ruches du frelon asiatique et le piéger sélectivement au printemps, se serrer les coudes et s'appuyer sur nos syndicats... L'Apiculture est un travail d'équipe.

Nous voulons vous soutenir et vous encourager à œuvrer pour l'Apiculture, la biodiversité et la pollinisation. Nous avons tous une grande responsabilité.

Les Présidents : Mme Gauthier Mr Morel M Grosgeorge M Calbrix

Dans cette circulaire :

Page 1 :

Editorial

Page 2 :

- Tarifs des cotisations et abonnements aux revues.
- Assurances apicoles

Page 3 :

- Eco-participation
- Déclaration des ruches

Page 4 :

- Prêt de matériel
- Groupement d'achat
- Adresses utiles
- petites annonces

15 décembre
vos adhésions 2025

31 décembre
*Date limite pour
déclarer vos ruches*

TARIFS DES COTISATIONS 2025

↪ COTISATION OBLIGATOIRE:

maintenue à 25 € (23,5+1,5 paiements séparés pour raison comptable) et comprend :

- La cotisation à Apivosges(3€) et au GDSA88 (7€).. (médicaments à prix réduit, action d'un vétérinaire spécialisé, conseils d'un TSA)
- L'affiliation à l'UNAF : contrat de groupe pour les assurances et l'éco-participation.
- L'accès gratuit aux activités syndicales : groupement d'achats, prêt de matériel, information diverses, veille documentaire, actions de formation...soutien au rucher école.
- La possibilité d'acheter un piège à frelons subventionné par le GDS pour 16eur et de 1 à 4 autres au prix coutant de 32 eur. A titre exceptionnel le syndicat ajoutera une subvention de 5 eur sur le piège subventionné sur présentation d'un justificatif d'achat (coût final 11 eur)

↪ COTISATIONS COMPLEMENTAIRES :

LA SANTE DE L'ABEILLE : 6 revues par an : 22 €

ASSURANCES ET REVUE UNAF

Retourner le bulletin d'adhésion 2025 ci-joint rempli et signé ainsi que les 2 chèques (l'adhésion UNAF de 1,5 eur payée séparément est obligatoire même si vous ne prenez aucune option).

ASSURANCES MULTIRISQUES APICOLES

En application du code des assurances concernant les intermédiaires d'assurances et les contrats de groupe, le contrat que nous avons avec GROUPAMA est **dénoncé au 31 décembre 2024**. Vous ne serez plus assuré par ce canal.

• Au regard des assurances :

- Si, vous ne faites pas de vente, vous n'avez pas de numéro Siret. **La responsabilité civile** de votre multirisque habitation peut couvrir vos ruches le plus souvent gratuitement (limite généralement admise par les assureurs 10 ruches). Renseignez vous et faites un avenant à votre contrat.

Mais attention à certaines situations comme : le transport des ruches dans votre véhicule (pas toujours couvert par l'assurance automobile), l'éloignement de votre rucher par rapport à votre domicile, le fait de placer vos ruches chez un ami engage sa propre responsabilité civile...

- ✓ Si vous avez un numéro Siret vous devez prendre une **assurance professionnelle** pour vos ruches et votre activité apicole. Celle-ci est encore possible en contrat de groupe avec les syndicats nationaux SNA ou UNAF et vous est proposé à tarif préférentiel par le biais de votre syndicat local.

• Au regard de la loi :

Tout apiculteur est pleinement responsable des dégâts causés par ses abeilles.

Le numéro de Siret est obligatoire à partir du moment où l'on cède du miel en dehors du cercle familial restreint (ascendant et descendants).

• En pratique :

De nombreuses situations se sont avérées dramatiques mettant en cause le caractère professionnel de ce loisir.

Une responsabilité civile professionnelle à quelques dizaines de centimes par ruche dans un contrat collectif peut vous rendre un réel service dès la première ruche.

L'assurance responsabilité civile professionnelle vous couvre, entre autre, en cas de dommages corporels ou matériels consécutifs à un accident causé à autrui résultant de tout matériel automoteur destiné à l'activité apicole ou matériel (étal de vente sur les marchés), du transport tant que le matériel est dans le véhicule, des conséquences de ventes directes, des aléas climatiques violents et des atteintes à l'environnement, des situations d'entraide entre professionnels...

Les locaux professionnels ou utilisés à titre professionnels et le matériel utilisé ne sont pas couverts par cette assurance.

Vous pouvez également souscrire une assurance professionnelle agricole de façon individuelle auprès de votre assureur ou un assureur spécialisé (Groupama, Crédit Agricole...) pour adapter votre contrat et vos options à votre situation. Les options peuvent concerner les conséquences des produits livrés dans l'Union Européenne, la mortalité des abeilles... Ce lien vous donne des informations claires et facilite un contact spécialisé auprès de Groupama-Grand-Est. <https://www.groupama.fr/regions/grand-est/assurance-apiculteurs/>

Nous vous invitons à lire attentivement les franchises et conditions générales de vos contrats.

Ici pour l'assurance diffusée par l'UNAF : https://www.unaf-apiculture.info/IMG/pdf/cga-groupama_2024.pdf



ECO EMBALLAGE

TRES IMPORTANT : Apivosges ne peut plus délivrer ce contrat de groupe.

lorsque vous avez un numéro Siret la signalétique de tri des emballages doit être apposée sur vos pots de miel pour être vendus en toute légalité

Exemple :



pour un pot de verre

Avant cela, **vous devez payer une cotisation auprès d'un éco-organisme** pour vous libérer de votre **responsabilité élargie de producteur (REP)** et avoir un « **identifiant unique** » IDU.

Vous devez adhérer à l'un de ces éco-organisme : Citéo, Adelphe ou Léko.

--**Soit En individuel** : cette cotisation est de **96€ TTC minimum**, réduit à 66€ TTC chez Léko

avec ces liens: pour Léko <https://www.leko-organisme.fr/producteurs/>

pour Adelphe <https://www.adelphe.fr/pourquoi-devenir-client/comment-devenir-adherent>

--**soit avec un contrat de groupe auprès des syndicats nationaux par le biais de votre syndicat local**

elle est ramenée à une dizaine de centimes par ruche mais valable uniquement pour les pots en verre.

En cas de non-respect l'amende peut s'élever à **4500€**.

DECLARATION de RUCHER 2024

Elle est **obligatoire** et à faire entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2024.

Procédure :

- Démarche en ligne, en renseignant le formulaire électronique de détention et d'emplacement de ruches. sur le site du ministère de l'Agriculture : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr. ou suivez le lien : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches

Un récépissé de la démarche envoyé à l'adresse mail fournie sera le justificatif de déclaration à conserver.

- Démarche par voie postale, se procurer le Cerfa 13995*07, sur internet ou dans votre mairie, le renseigner, le dater, le signer et l'envoyer par courrier à l'adresse indiquée sur le document.

En cas de variation du nombre de ruches, rectifier votre déclaration, ou anticiper.

Elle est la base de vos assurances et autres documents officiels.

NB : N'oubliez pas de mettre votre NAPI (numéro d'apiculteur) sinon un nouveau numéro sera attribué automatiquement.

32ème CONCOURS DES MIELS DE LORRAINE

Le concours des miels de Lorraine s'est déroulé le samedi 16 novembre 2024 à Saint-Dié-des-Vosges pour dans l'ensemble des petits lots déposées par des apiculteurs de loisirs.
A savoir : pour le miel de sapin des Vosges en AOP, 2024 a été déclarée « année sans production »

PRET DE MATERIEL

Le syndicat tient gratuitement à la disposition de ses adhérents du matériel d'exploitation :

Défigeur, chaudière à cire,extracteur, balance homologuée, bibliothèque...

Si vous pensez qu'un appareil serait utile à la collectivité, merci d'en faire la proposition aux responsables : le conseil d'administration examinera votre proposition.

GROUPEMENT D'ACHATS

✓ **MATERIEL et consommables**

Une commande est prévue en Février

✓ **HYDROMEL**

Nous envisageons de faire réaliser une production groupée d'hydromel auprès de la société La soif du temps. Merci de prendre contact avec votre syndicat

✓ **CIRIERS rappel :**

PETITNICOLAS Jean Marc 68 bis route des 2 Hameaux le Villé 88100 Saint-Dié 03 29 52 36 75
Epuraton, gaufrage de votre cire à partir de 10 kg. Pour les lots entre 5 et 10 kg un forfait de 50€ sera demandé.
Tarif dégressif pour une cire non cassante.
Sur rendez-vous, fermé le lundi.

✓ **PIEGES sélectifs anti frelons asiatique Bee vital :**

Proposé par le GDSA à tarif préférentiel et en quantité limitée à 1000 unités pour le département uniquement en Décembre. Ce type de piège est indispensable pour le piégeage des fondatrices au printemps. Pour les commandes ultérieures le prix est inconnu et non garanti

✓ **D'autres groupements d'achats** pourront vous être proposés au cours de l'année.

ADRESSES UTILES

Nous souhaitons privilégier la communication écrite par mail qui nous permet plus de réactivité et de liberté tout en étant gratuite. Néanmoins ceci vous demande un peu de vigilance.

l'adresse du syndicat : adhv88@laposte.net

le site internet du syndicat : labelledeshautesvosges.fr

la nouvelle adresse d'Apivosges: apivosges@gmail.com

Pour le **GDSA88**, les informations concernant la santé des abeilles et les bons de commande de médicaments vous sont adressés par internet pour ceux qui fournissent une adresse mail. Restez vigilant. Pas d'envois papier en direct.
Des informations également sur Panneau Pocket GDSA GE.

PETITES ANNONCES

-Vends chaudière à cire Quarti 10 cadres corps très peu servie cause double emploi. 300€ tél : 0676048381

-Vends maturateur icko 400kg évacuation totale, dernier modèle avec tamis adapté, 300€ tél : 0676048381

- Vends cornières acier 40x40x4mm longueur 1,88m pour support de ruches (à poser sur agglôs) 15 eur la paire
tél : 0671917150